

MAURITANIE QUESTIONNAIRE MISE À JOUR DES ENGAGEMENTS 2018



Merci d'avance d'avoir complété ce questionnaire.

Le Secrétariat de Family Planning 2020 (FP2020) sonde l'ensemble des preneurs d'engagement de FP2020 pour mettre à jour et résumer les progrès, les activités et les défis principaux en réalisant les engagements. Vos réponses contribuent au partage d'informations et de connaissances, et à la transparence parmi les preneurs d'engagement FP2020 et l'ensemble de la communauté PF.

Nous serons heureux de publier vos réponses sur la page Web propre à votre pays — <http://www.familyplanning2020.org/mauritania> — sur le site de FP2020.

Veillez soumettre vos réponses **le vendredi, 8 juin 2018**, au plus tard. Vous pouvez compléter le document Word en annexe et le soumettre à Martyn Smith à l'adresse msmith@familyplanning2020.org en mettant en cc. Tom Van Boven à tvanboven@familyplanning2020.org.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez contacter Tom Van Boven à tvanboven@familyplanning2020.org ou Kelli Schmitz à kschmitz@familyplanning2020.org.

Merci de votre engagement envers une vie meilleure pour les femmes et les jeunes filles par un accès élargi à la planification familiale volontaire.

MAURITANIE QUESTIONNAIRE MISE À JOUR DES ENGAGEMENTS 2018



Cette année, nous avons modifié le questionnaire pour comprendre 1) l'engagement pris en 2017 et les éléments toujours pertinents de l'engagement original de la Mauritanie et 2) trois questions standard.

En le complétant ci-dessous, veuillez-vous concentrer sur **les progrès accomplis entre juillet 2017 et mai 2018 exclusivement**, ainsi que les principaux défis et les jalons importants à venir dans la réalisation de l'engagement.

QUESTIONNAIRE DE MISE À JOUR

BILAN DE L'ENGAGEMENT

1. ENGAGEMENT :

- 1.1. Renforcer l'offre de services de planification familiale par l'introduction de nouvelles méthodes et la planification familiale du post-partum aux femmes, adolescents et jeunes mariés dans 100% des formations sanitaires ciblées d'ici 2020 ;
- 1.2. augmenter le taux de prévalence de la contraception moderne (mCPR) de 11 à 18,5 % d'ici 2018 et de réduire le taux de fécondité (TFR) de 4,7 à 4,2 d'ici 2015. (Sur ce dernier point, quel est la nouvelle cible pour 2018 ou 2020 ?)

Veuillez fournir ci-dessous une mise à jour sur les activités entreprises en 2017-2018 en faveur de ces éléments de l'engagement :

En Mauritanie, l'accès et l'offre des services d'espacement des naissances est relativement faible, et l'accouchement est souvent et peut-être le seul moment où la femme est en contact avec des prestataires de soins et où les chances de revenir pour obtenir des conseils en matière de contraception sont minces. Ainsi, les femmes qui se trouvent dans la période du post-partum comptent parmi celles qui ont le plus besoin des services de planification familiale.

Pour atteindre cet engagement :

- I. l'introduction de l'espacement de naissance du post partum dans les maternités ayant le plus grand nombre d'accouchements a été poursuivie. Ainsi, les prestataires de services de santé des structures de

référence (Centre Hospitalier National, Centre Hospitalier Mère et Enfant, Centre de santé de Sebkhah) ont bénéficié de formation sur le post partum et du matériel de PF ; aussi 18 prestataires de santé de Nouadhibou ont été formés sur la PF PP.

- II. Une lettre circulaire du Ministre de la santé du 20 septembre 2017 rendant obligatoire à toutes les structures de santé d'offrir gratuitement toutes les méthodes de contraception aux populations, notamment la PF PP.
- III. Des séances de sensibilisation ont été organisées, en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le projet SWEDD sur l'importance de la PF pour le développement et le bien-être de la population.
- IV. Un programme national pour la stabilité et le bien-être familial dénommé RAVAH a été créé

Au Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille dont l'objectif essentiel est la mobilisation et sensibilisation en faveur de l'espacement des naissances, septembre 2017

- V. En collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille, des campagnes de promotion de la PF ont été adressées aux coopératives féminines touchant ainsi les femmes rurales.
- VI. Processus enclenché de mise sur le marché de SAYANA Press.
- VII. Toute la gamme de produits contraceptifs est disponible grâce à l'appui de l'UNFPA.

- 2. ENGAGEMENT:** D'ici 2020, disposer d'un circuit intégré de distribution des produits SRMNIN, y compris les contraceptifs afin de les rendre disponibles jusqu'au dernier Kilomètre. « Ne laisser personne derrière ».

Veillez fournir ci-dessous une mise à jour sur les activités entreprises en 2017-2018 en faveur de ces éléments de l'engagement :

Pour atteindre cet engagement :

- I. Un projet d'amélioration de la chaîne d'approvisionnement en produits SRMNIN jusqu'au dernier km est en cours de mise en œuvre ; une évaluation des aires de stockage et un consensus sur un circuit intégré ont été réalisés dans le cadre du projet SWEDD (Sahel Women Empowerment and Demographic Dividende).
- II. Les capacités logistiques et techniques des 12 agences régionales de la CAMEC pour la distribution au niveau national, régional et départemental ont été renforcées.
- III. Un atelier de consensus sur la quantification avec l'appui de Chemonics/USAID Avril 2018

- 3. ENGAGEMENT :** Renforcer le cadre institutionnel pour un environnement favorable à la promotion de la planification familiale d'ici 2020.

Veillez fournir ci-dessous une mise à jour sur les activités entreprises en 2017-2018 en faveur de ces éléments de l'engagement :

Pour atteindre cet engagement :

- I. L'adoption de la Loi SR en assemblée nationale en Novembre 2017 suivi par la promulgation du décret d'application de cette loi par le conseil des Ministres le 08 Mars 2018.
- II. Le gouvernement a inscrit la planification familiale comme levier du développement dans la SCAPP

2030.

III. L'intégration de la planification familiale dans le Plan National du Développement Sanitaire 2017-2021 comme intervention prioritaire pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale.

4. **ENGAGEMENT** original (finances) de 2013 : À partir de 2014, le gouvernement de la Mauritanie s'engage à allouer des fonds de sécurisation des produits de santé pour la planification familiale. Il s'engage également, avec ses partenaires, à mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre du plan d'action national sur la planification familiale.

Bien que vos engagements aient été renouvelés en 2017, il y a des aspects de cet engagement original qui sont assez spécifiques et pas tout à fait capturés dans les engagements. Veuillez fournir ci-dessous une mise à jour sur les activités entreprises en 2017-2018 en faveur de ces éléments de l'engagement :

- I. Rétablissement de la ligne budgétaire d'un montant de 50000 USD dans la loi rectificative du budget 2018.
- II. plaidoyer pour faire passer la ligne budgétaire à 100 000 USD à travers toutes les opportunités (contacts internationaux, nationaux, visite de la caravane des bailleurs de Fond).
- III. Réalisation de l'évaluation du plan PF 2014/2018 avec l'appui de HP+
- IV. Le processus d'élaboration du Plan d'action national budgétisé pour la PF 2019-2023 est assez avancé avec l'appui de HP+.

Veuillez répondre à l'intégralité des trois prochaines questions :

1. De quelles façons est-ce que le gouvernement a impliqué les organisations de la société civile, les jeunes, les femmes et les jeunes filles marginalisées dans la prise de décisions quant aux politiques et programmes nationaux de la planification familiale ?

Afin de mobiliser le partenariat autour de la planification familiale, le Ministère de la santé a mis en place le Groupe des Points Focaux FP2020. Ce groupe est constitué par :

- Le Ministère de la santé, Représenté par le PNSR qui assure le secrétariat
- Les agences du Système des nations Unies comme UNFPA
- USAID
- La Coalition des ONGs de la société civile autour de la Planification familiale

D'autres acteurs tels que l'Association Mauritanienne pour la Promotion Familiale, le réseau des champions pour la santé de la reproduction, le réseau des femmes parlementaire.

Quels défis avez-vous relevés en collaborant avec ces groupes ?

- Coordination des interventions de la société civile
- Capacité managériales du PNSR
- L'accès des filles vulnérables à la contraception

Veuillez citer des exemples. :

Existence d'organisations de la société civile actives dans la planification familiale évoluant hors de la coalition des OSCs. Equipe restreinte du programme dédiée à la planification familiale.

c. De quelle façon est-ce que cette collaboration a-t-elle contribué à l'achèvement de votre engagement envers FP2020 ?

La collaboration avec la société y compris les jeunes a permis d'adopter et la promulgation de la loi Santé de la reproduction. Le processus d'élaboration du plan d'action national budgétisé 2019-2023.

d. Veuillez partager les succès et/ou leçons tirées de ces collaborations.

La mise en place d'un réseau de champions en faveur de la loi SR impliquant les différentes parties prenantes.

2. De quelles façons est-ce que le gouvernement intègre la PF dans des régimes de soins de santé Universels et quels mécanismes ont été mis en œuvre ou considérés pour ce faire ?

A travers une lettre circulaire du ministre de la santé du septembre 2017 instituant l'offre de toute la gamme de méthodes contraceptives afin de permettre un choix libre et éclairé. L'instauration du counseling pour l'espacement des naissances en post partum dès la première consultation prénatale.

3. Les points focaux de FP2020 ont-ils participé à votre réunion nationale de 2018 sur le consensus de données ?

Oui

a. Dans l'affirmative, quelles ont été les connaissances obtenues ?

Taux de prévalence contraceptive
Besoins non satisfaits
Indice synthétique de fécondité

b. Est-ce les données sur les dépenses nationales sur la PF ont été examinées lors de la réunion sur le consensus de données ? Dans l'affirmative, veuillez nous faire part des connaissances obtenues et les défis survenus en examinant et en validant ces données.

Non

Veillez fournir les coordonnées du point de contact gouvernemental pour cette mise à jour :

- Nom: Sidi Mohamed Abdel Aziz
- Fonction: Coordinator du Programme National de Sante de la Reproduction
- Département: Ministere de la Sante
- E-mail: smaz01@yahoo.fr
- Téléphone: +222 22 37 22 72
- Adresse: ILOT Z Zone uniersitaire, Nouakchott-Mauritanie
- Date de mise à jour: 5 June 2018